

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DUCT 184 Convention pour subvention avec l'association « Le patronage laïque du 15e - Maison pour tous ».

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération, en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention d'objectifs avec l'association « Le patronage laïque du 15e - Maison pour tous » et lui propose l'attribution de la subvention correspondante;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 10 octobre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Hamou BOUAKKAZ, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association « Le patronage laïque) du 15e - Maison pour tous » la convention d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : En application de la convention d'objectifs susmentionnée, une subvention de fonctionnement d'un montant de 18.700 euros est attribuée au titre de 2011 à l'association « Le patronage laïque du 15e - Maison pour tous » (D01135/61302/2011_) - 72, avenue Félix Faure Paris (15e).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, nature 6748, rubrique 020, ligne VF 14010 Provisions pour subventions exceptionnelles de fonctionnement au titre de la vie associative, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 et suivants sous réserve de la décision de financement.